



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : statistiques industrielles**

Statistiques industrielles

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-huitième session. Il contient une description des activités menées pour faire suite aux demandes de la Commission. Le projet de *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles* de 2008 est présenté dans un document de séance, pour examen et adoption par la Commission. Les points à examiner par cette dernière figurent au paragraphe 7.

* E/CN.3/2008/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Activités menées comme suite aux demandes de la Commission	2–19	3
A. Groupe d’experts des statistiques industrielles	2–6	3
B. Révision des <i>Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles</i>	7–13	4
C. Révision du manuel des <i>Indices de production industrielle</i>	14–18	6
D. Activités courantes dans le cadre du programme de travail sur les statistiques industrielles de la Division de statistique de l’Organisation des Nations Unies	19	7
III. Travaux futurs	20–26	7
A. Ateliers sur les statistiques industrielles	22	8
B. Système de gestion des connaissances sur les statistiques économiques de base	23–26	8
IV. Questions à examiner	27	9

I. Introduction

1. À sa trente-septième session, tenue du 7 au 10 mars 2006, la Commission de statistique a entériné le travail effectué par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies sur la révision des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*¹ et du manuel relatif aux *Indices de production industrielle de 1950*², et souscrit aux recommandations générales formulées dans le rapport de l'organe responsable de l'examen des statistiques industrielles³. À sa trente-huitième session, tenue du 27 février au 2 mars 2007, elle a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques industrielles, qui contenait le plan proposé pour la version révisée des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*⁴.

II. Activités menées comme suite aux demandes de la Commission

A. Groupe d'experts des statistiques industrielles

2. La Division de statistique a chargé en 2005 un Groupe d'experts des statistiques industrielles de contribuer, en guidant les travaux, à l'examen du programme de travail sur les statistiques industrielles et, en particulier, de fournir des avis pour la révision des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*, révisées pour la dernière fois en 1983, du manuel relatif aux *Indices de production industrielle*, révisé pour la dernière fois en 1950 et de la liste des produits industriels, révisée pour la dernière fois en 1973.

3. Le Groupe d'experts s'est de nouveau réuni du 16 au 19 juillet à New York, afin principalement d'examiner le projet révisé de *Recommandations internationales des statistiques industrielles* de 2008, de fournir de nouvelles directives sur plusieurs problèmes apparus lors de la préparation de la version révisée entre 2005 et 2007 et de modifier le document qui serait soumis à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session.

4. L'un des grands objectifs de la réunion du Groupe d'experts des statistiques industrielles était d'assurer la cohérence de la version 2008 des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles* et de la version 2008 des *Recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution*, laquelle a été examinée lors d'une réunion tenue parallèlement par le Groupe d'experts des statistiques de la distribution. Pour garantir un traitement compatible des problèmes communs ainsi que l'harmonisation des notions, des définitions et de la terminologie employées dans le projet de recommandations internationales concernant les statistiques industrielles et celui concernant les statistiques de la distribution, les deux groupes d'experts ont tenu plusieurs réunions communes au cours de la période examinée. Ces efforts d'harmonisation faisaient suite à la

¹ *Études statistiques*, n° 48, Rev. 1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.XVII.8).

² *Études méthodologiques*, n° 1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.50.XVII.4).

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4* (E/2006/24), chap. I, sect. C, décision 37/101.

⁴ *Ibid.*, 2007, *Supplément n° 4* (E/2007/24), chap. I, sect. B, décision 38/115.

demande de la Commission tendant à ce que les travaux sur les statistiques industrielles traduisent une approche intégrée des statistiques économiques.

5. Le Groupe d'experts des statistiques industrielles a examiné les progrès réalisés dans la révision du manuel sur les *Indices de production industrielle* et approuvé le plan de cet ouvrage ainsi que le calendrier des travaux proposé par la Division de statistique de l'ONU.

6. Le texte complet de la recommandation et des conclusions du Groupe d'experts peut être consulté sur le site Web de la Division à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/industry/meetings/eg2007/ac129-4.pdf>.

B. Révision des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*

1. Processus de révision

7. Le Groupe d'experts des statistiques industrielles a examiné l'avant-projet de révision des *Recommandations internationales* lors de la réunion qu'il a tenue du 19 au 23 septembre 2005. Par la suite, la Division de statistique a établi un projet de plan annoté des recommandations internationales révisées, sur la base des recommandations faites à cette réunion, et l'a adressé aux membres du Groupe d'experts aux fins d'une évaluation critique. Les suggestions reçues de ces derniers ont été prises en considération pour établir la version révisée des recommandations internationales.

8. Le Groupe d'experts a examiné le projet de révision de 2008 des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles* à sa deuxième réunion, tenue du 16 au 19 juillet 2007, en vue d'étudier, de modifier et d'approuver le projet qui serait soumis pour approbation à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session. Comme on l'a vu plus haut, le Groupe d'experts des statistiques industrielles et le Groupe d'experts des statistiques de la distribution ont tenu plusieurs réunions communes pour garantir un traitement compatible des problèmes communs, l'harmonisation des notions, des définitions et de la terminologie employées dans les projets de recommandations internationales concernant les deux types de statistiques. Les recommandations faites par le Groupe d'experts des statistiques industrielles en vue de la révision de 2008 des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles* figurent dans le rapport sur les travaux de la réunion de 2007, disponible à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/industry/meetings/eg2007/ac129-4.pdf>.

9. Pour obtenir la participation de la communauté statistique internationale et promouvoir la transparence dans la formulation des recommandations révisées, les bureaux de statistique nationaux ont été invités à présenter des observations sur le projet de révision. Cette consultation mondiale a été menée simultanément pour les versions révisées des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles* et des *Recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution* au cours de la période de novembre et décembre 2007. Les observations communiquées à cette occasion ont été examinées et intégrées dans le projet de version révisée de 2008, présenté à la Commission dans un document de séance.

10. Grâce à ce processus d'examen global, le projet de *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles* de 2008 a été mis au point dans le cadre d'une approche intégrée de la compilation des statistiques économiques de base, et intégralement harmonisé avec les recommandations relatives à d'autres normes statistiques internationales, dont la version de 2008 des *Recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution* (mises à jour en même temps que la version de 2008 des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*), le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993 Rev.1), la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev.4) et la Classification centrale de produits (CPC Rev.2). Les recommandations révisées sont également compatibles et harmonisées, dans toute la mesure possible, avec les normes statistiques internationales arrêtées par les autres organisations internationales et par les groupes de travail interinstitutions, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (pour la mesure de l'économie non observée et la communication et la présentation de données et métadonnées), EUROSTAT (pour les unités statistiques), l'Organisation internationale du Travail (pour le Classement international d'après la situation dans la profession) et le Fonds monétaire international (pour le traitement des entreprises multiterritoriales).

2. Aperçu des changements apportés dans les recommandations révisées

11. Le projet de version révisée des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles* constitue le cadre retenu pour la production intermédiaire d'un ensemble cohérent de principes, notions et définitions internationalement acceptés d'éléments d'information à collecter et publier pour la mesure de l'activité industrielle.

12. Le projet est organisé en deux parties. La première correspond au champ couvert par la précédente édition des recommandations internationales datant de 1983³, et englobe les recommandations internationalement acceptées pour les unités statistiques, y compris leurs caractéristiques et les données à utiliser pour les statistiques industrielles. Cette partie de la publication devrait être adoptée par la Commission en tant que recommandations internationales concernant les statistiques industrielles. La deuxième partie du projet a une portée plus large que celle des recommandations de 1983 car elle contient des directives supplémentaires concernant les indicateurs de performance, les sources de données, les méthodes de calcul et la stratégie de collecte, la qualité des données et la diffusion des statistiques industrielles. Elle contient des indications pour la mise en œuvre des recommandations internationales qui figurent dans la première partie.

13. Les principaux changements apportés dans les recommandations révisées concernent ce qui suit :

a) Les révisions du SCN de 1993 qui prévoient des modifications intéressant les statistiques industrielles, en ce qui concerne notamment :

- i) Le traitement des biens expédiés à l'étranger pour y être transformés;
- ii) Les éléments supplémentaires à prendre en considération pour mesurer la rémunération des salariés, dont les « options d'achat d'actions »;
- iii) La prise en compte des unités fournissant des services auxiliaires en tant qu'établissements distincts dans certaines circonstances particulières;

- iv) La nomenclature et la terminologie des actifs;
- v) La capitalisation des dépenses de constitution de base de données;
- vi) La capitalisation des dépenses de recherche-développement, etc.;
- b) L'élargissement du champ des activités économiques visées par les recommandations par rapport aux recommandations internationales de 1983, avec l'ajout des activités d'assainissement, de collecte des déchets et de dépollution, conformément au champ d'application de la section E de la quatrième version révisée de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev.4.);
- c) L'intégration des aspects relatifs à la mondialisation de la production industrielle (en termes de sous-traitance) et au commerce électronique;
- d) L'utilisation de la valeur ajoutée totale (valeur ajoutée de la comptabilité nationale) au lieu de la « valeur ajoutée recensée » dans le contexte des statistiques industrielles;
- e) Le fait que la production industrielle doit être valorisée aux prix de base conformément aux principes énoncés dans le SCN de 1993⁵ et appliqués en comptabilité d'entreprise;
- f) L'élargissement du lien entre économie et environnement par la prise en compte d'éléments d'information portant sur l'utilisation des ressources naturelles (énergie, eau et minéraux) ainsi que sur la production de déchets solides, d'eaux usées et de sous-produits.

C. Révision du manuel des *Indices de production industrielle*

14. La révision du manuel des *Indices de production industrielle* a progressé conformément au calendrier précédemment adopté. Le Groupe d'experts des statistiques industrielles a examiné un plan détaillé du manuel en juillet 2007. Il a approuvé le calendrier proposé pour les futurs travaux relatifs au manuel.
15. Le plan approuvé du manuel contient les chapitres suivants :
- I. Introduction
 - II. Notions fondamentales, y compris les liens avec le SCN
 - III. Infrastructure, y compris les unités et nomenclatures statistiques
 - IV. Sources et méthodes, y compris les variables, les sources de données et les niveaux d'agrégation
 - V. Calcul des indices, y compris les types d'indice, la transformation des données, l'application de coefficients de pondération, les procédés de calcul, d'autres questions relatives au calcul comme la repondération, l'établissement de liens et le changement de références de base, l'introduction de nouveaux produits, l'établissement de données de référence, et l'évaluation de la qualité
 - VI. Présentation et diffusion

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

VII. Variables, indices implicites (déflateurs) et sources par industrie.

16. En 2007, la Division de statistique a réalisé une enquête mondiale sur les pratiques nationales de collecte et de calcul d'indices en volume. Les éléments d'information recueillis grâce au questionnaire correspondant ont été utilisés pour :

a) Rédiger la section sur les pratiques de référence (chap. VII du plan susmentionné) du manuel révisé des *Indices de production industrielle*;

b) Produire une publication distincte sur les pratiques nationales de collecte et de calcul des indices en volume.

17. Selon le calendrier adopté par le Groupe d'experts des statistiques industrielles, l'avant-projet de manuel sera communiqué au Groupe, pour observations, au cours du premier trimestre 2008. Le manuel devrait être soumis à la Commission de statistique pour approbation à sa session de 2009.

18. La publication distincte sur les pratiques nationales contient une description des méthodes et pratiques, par pays et par secteur, utilisées pour le calcul d'un indice de production industrielle. Son établissement est presque achevé et le texte définitif devrait être disponible à la fin du premier semestre 2008.

D. Activités courantes dans le cadre du programme de travail sur les statistiques industrielles de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies

19. La Division de statistique poursuit ses activités courantes dans le domaine des statistiques industrielles, c'est-à-dire :

a) La collecte de données sur la production de biens industriels demeure un élément important des travaux de la Division. Après l'introduction d'une liste révisée des produits industriels dans le questionnaire relatif aux statistiques sur les produits industriels administré en 2004, l'édition de l'*Annuaire de statistiques industrielles par produit* qui paraîtra en 2005 sera la première publication dans laquelle figureront des données sur la production d'une nouvelle liste d'environ 600 produits. Ces données rendront compte non seulement des quantités produites mais aussi de la valeur monétaire de la production;

b) La collecte d'indices de production industrielle se poursuit sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle et permet la diffusion d'indices simples et composites dans diverses publications de la Division et, dans le cadre d'accords de partage de données, dans des publications d'autres organismes des Nations Unies;

c) On s'emploie actuellement à transformer le site Internet de la Division consacré aux statistiques industrielles en un portail d'information sur les statistiques industrielles. Grâce au système UN-data, ce portail donne également déjà accès en ligne à des données en matière de statistiques industrielles.

III. Travaux futurs

20. À la lumière des recommandations du Groupe d'experts des statistiques industrielles, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies mettra en œuvre des initiatives tendant à soutenir les efforts que les pays consacrent à la

production de statistiques industrielles exhaustives et comparables et à promouvoir les statistiques industrielles partout dans le monde. Deux activités principales sont prévues en guise de premières étapes de la mise en œuvre des recommandations internationales : a) la tenue d'ateliers régionaux afin de présenter aux pays les changements que ces recommandations entraînent pour les statistiques industrielles (et plus tard sur le manuel sur les indices de la production industrielle); et b) l'élaboration d'une base de connaissances relatives aux statistiques industrielles pouvant être consultée par les pays et par d'autres utilisateurs de statistiques industrielles.

21. La Division continuera également d'exécuter des éléments de son programme de travail comme il est indiqué au paragraphe 19 ci-dessus, et s'emploiera à améliorer la diffusion des données disponibles et l'intégration de données historiques et de métadonnées dans ces systèmes.

A. Ateliers sur les statistiques industrielles

22. Dans le cadre des efforts investis pour promouvoir les recommandations internationales révisées sur les statistiques industrielles, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies prévoit d'organiser un certain nombre d'ateliers de formation à l'intention des pays en développement pour renforcer leurs capacités dans le domaine des statistiques industrielles, et elle compte aider ceux-ci à appliquer les *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008*. Ces ateliers constitueront le point de départ de programmes plus complets d'aide aux pays concernés; ensuite, on les étoffera pour en faire des activités de formation sur des aspects plus détaillés du programme de travail en matière de statistiques industrielles et on les associera à une aide individuelle aux pays. La Division continuera de collaborer avec les commissions régionales et le secrétariat de la Réunion du groupe d'experts d'Asie orientale sur les statistiques de la production manufacturière à l'organisation de ces ateliers.

B. Système de gestion des connaissances sur les statistiques économiques de base

23. À sa réunion, tenue en juillet 2007, le Groupe d'experts des statistiques industrielles s'est penché sur la nécessité d'élaborer un système de gestion des connaissances sur les pratiques nationales concernant les statistiques économiques de base, instrument essentiel pour aider les pays à assurer la collecte, la compilation et la diffusion de statistiques économiques.

24. Il a été convenu qu'un système de gestion des connaissances serait d'une grande utilité, surtout pour les pays en développement qui s'en serviraient comme outil de référence et de partage des expériences sur tous les aspects des statistiques économiques de base, de la planification et la réalisation des enquêtes ou de l'obtention de données par d'autres méthodes de collecte, à la compilation et à la diffusion de données.

25. Le système de gestion des connaissances devrait, à terme, porter sur tous les aspects des statistiques économiques de base; les thèmes suivants ont été proposés en tant que point de départ :

- a) Nécessité et utilité (pertinence), y compris du point de vue des organismes publics et des entreprises, et autres besoins et utilisations;
- b) Planification et organisation, y compris les exigences législatives, les comités consultatifs et les initiatives de diffusion et de promotion;
- c) Gestion et budgétisation, y compris les calendriers, les budgets, la production de rapports d'étape et le contrôle de la qualité;
- d) Conception et mise à l'essai des questionnaires, y compris les principes de la conception, les directives à l'intention des répondants et la formulation (faisant appel à la terminologie de la comptabilité d'entreprise);
- e) Collecte de données, y compris le choix des ressources (questionnaire ou données administratives), les plans d'enquête et la définition des méthodes de collecte (enquête sur le terrain, envoi postal, traitement des grandes entreprises);
- f) Traitement des données, y compris la validation, le contrôle et l'imputation, et la codification et le stockage;
- g) Techniques d'échantillonnage, notamment pour les grandes entreprises, les entreprises familiales et le secteur de l'économie parallèle;
- h) Création et tenue à jour de registres d'entreprises;
- i) Création et tenue de cadres sectoriels;
- j) Cadres de contrôle de la qualité des données.

26. La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies élaborera le prototype d'un système de gestion des connaissances qui sera prêt à être mis à l'essai en 2008. Dans un premier temps, les informations sur le sujet disponibles auprès d'organisations internationales et régionales seront utilisées pour la création du prototype et elles seront ensuite complétées par des informations nationales. Si, au départ, le système de gestion des connaissances sera axé principalement sur les statistiques industrielles, il est prévu qu'il portera ultérieurement sur d'autres aspects des statistiques économiques de base. On envisagera une coopération avec d'autres organisations et avec d'autres participants à mesure que le projet évoluera.

IV. Questions à examiner

27. La Commission de statistique pourrait souhaiter communiquer son avis sur les questions suivantes :

- a) **La Commission accepte-t-elle d'adopter la première partie du projet de version révisée des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles pour 2008* à titre de recommandations internationales pour cette catégorie de statistiques, d'approuver la deuxième partie en guise de directives supplémentaires et d'encourager la mise en œuvre des recommandations susmentionnées dans les pays?**
- b) **La Commission souhaite-t-elle commenter la proposition de mise en œuvre des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008* au moyen d'ateliers de formation régionaux et de l'élaboration d'un système de gestion des connaissances?**